WEBARTISANS

Contrat de création de site internet et d'abonnement

Entre WEBARTISANS et le Client désigné à l'article 1 — packs Vitrine, Moteur et Atelier — version du 16 novembre 2026

Ce que vous signez, en une page

— **490 € TTC de mise en route, puis 299 € TTC par mois.** Sur les 12 premiers mois, vous aurez versé **4 078 € TTC** au total.

— **Vous êtes engagé 12 mois**, à compter du jour où votre site est mis en ligne. Ensuite, c'est de mois en mois : un email suffit pour arrêter, aucune reconduction automatique d'un an. Si vous partez avant les 12 mois, vous payez **deux mensualités, pas les douze**.

— **Vous avez 14 jours pour changer d'avis**, sans motif et sans frais. Je n'encaisse rien pendant les 7 premiers jours.

— **La garantie :** si le numéro de suivi n'a pas reçu 15 appels en 90 jours, je vous rembourse la mise en route (490 €) et vous partez sans frais. Les mensualités déjà réglées, elles, correspondent à des mois de service réalisés et ne sont pas remboursées.

— **Votre nom de domaine est à votre nom dès le premier jour.** Vos clients, vos photos, vos textes et votre fiche Google sont à vous en permanence — je ne peux rien retenir, pas même en cas de facture impayée.

— **Je vérifie votre nom à l'INPI avant de construire**, et je vous donne le résultat par écrit. Si un tiers revendiquait votre nom malgré tout, je bascule le site sur un nom décrivant votre métier et votre ville, sans frais pour vous et sans couper l'abonnement.

— **Le site devient le vôtre au 24e mois** d'abonnement payé, sans rien à racheter et sans autre signature.

— **Un seul artisan de votre métier dans votre zone.** La zone est nommée, commune par commune, en Annexe 1.

Ce résumé est celui du pack Vitrine, le socle des trois packs. Si vous avez choisi le pack Moteur ou le pack Atelier, les mêmes règles s'appliquent, avec les prix, les quantités et la garantie de votre pack, écrits en Annexe 4 ; ce que votre pack ajoute figure à l'article 15 (Moteur) et à l'article 16 (Atelier).

Le détail figure aux pages suivantes. En cas de différence entre ce résumé et les articles, ce sont les articles qui s'appliquent.

Article 1 — Qui signe

LE PRESTATAIRE — « JE », « MOI »

WEBARTISANS
Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1 000 €
11 rue Mstislav Rostropovitch, 75017 Paris
RCS Paris 131 910 358 · SIRET 131 910 358 00012
TVA intracommunautaire FR 89 131 910 358
Représentée par M. Tom Hababou, son gérant
Téléphone : 07 78 19 44 05 · Email : contact@webartisans.fr

LE CLIENT — « VOUS »

Raison sociale : _____
Forme juridique : _____
SIRET : _____
Adresse :
_____
_____
Représenté par _____,
en qualité de _____
Email : _____
Téléphone : _____

webartisans.fr est le nom commercial de la société **WEBARTISANS**, que je dirige et qui ne fait que cela : des sites, et les outils qui les font travailler, pour les artisans et les entreprises de services. C'est elle qui vous facture, et c'est ce nom que vous verrez sur votre relevé bancaire.

Article 2 — Ce que vous payez

2.1 Les prix

Prestation	Hors taxes	TVA 20 %	Ce que vous payez
Mise en route, une seule fois	408,33 €	81,67 €	**490,00 €**
Abonnement mensuel	249,17 €	49,83 €	**299,00 €**
Option annuelle (voir 2.6)	2 491,67 €	498,33 €	**2 990,00 €**

Le prix **hors taxes est la référence**. Si le taux légal de TVA change, ou si la société qui facture change de régime, le montant hors taxes ne bouge pas et le montant prélevé est ajusté en conséquence — c'est la seule modification de prix qui n'a pas besoin d'un avenant signé. Je vous préviens par écrit avant le premier prélèvement modifié.

Ce tableau est celui du pack Vitrine. Les prix des packs Moteur et Atelier sont en Annexe 4, présentés de la même façon. Partout où un article cite un montant du pack Vitrine, c'est le montant de la même ligne de l'Annexe 4 qui s'applique à votre pack : son tableau « Les montants, article par article » les donne un par un.

2.2 Quand vous payez

- **La mise en route** est prélevée **le 8e jour après la signature, jamais avant**.
- **Le premier mois d'abonnement** est prélevé **le jour de la mise en ligne de votre site** — et au plus tôt le 8e jour après la signature. Il couvre le mois qui commence ce jour-là.
- **Les mois suivants** sont prélevés le 1er de chaque mois. Le premier mois entamé est calculé au prorata des jours.
- **Filet :** si la mise en ligne est retardée de plus de 30 jours après la signature parce que je n'ai pas reçu vos éléments, l'abonnement démarre au 31e jour.

2.3 Le prélèvement

Vous signez un **mandat de prélèvement SEPA** par un lien sécurisé. Un relevé d'identité bancaire seul ne suffit pas : c'est le mandat, avec son identifiant de créancier et sa référence, qui autorise le prélèvement. Il ne se signe **jamais par SMS, par email ou par téléphone** — si quelqu'un vous le demande ainsi en mon nom, c'est qu'il ne s'agit pas de moi.

La première échéance inscrite au mandat ne peut pas être antérieure au 8e jour suivant la signature. Il s'agit d'un mandat courant : **vous pouvez demander à votre banque le remboursement d'un prélèvement pendant 8 semaines, sans avoir à vous justifier.**

2.4 Si un paiement est en retard

Des pénalités sont dues de plein droit, sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points, sans pouvoir être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal. S'y ajoute une **indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 €** par facture. Ces trois mentions figurent au bas de chacune de mes factures.

2.5 Si le retard dure

Après 15 jours de retard **et** une relance par email restée sans effet pendant 8 jours, je suspends **la production seulement** : la page du mois, le rapport, les modifications courantes.

> **Ce que je ne coupe jamais :** votre site reste en ligne, les appels continuent d'être renvoyés vers votre ligne, votre nom de domaine n'est jamais affecté, et vos données restent accessibles.

Toute période de suspension **gèle d'autant** le décompte des 90 jours de la garantie (article 5). Au-delà de 60 jours d'impayé, je peux résilier dans les conditions de l'article 3.5.

Réciproquement : si je ne livre pas ce que je dois et que je ne régularise pas dans les 15 jours d'une demande écrite de votre part, vous pouvez suspendre le paiement sans pénalité jusqu'à régularisation.

2.6 L'option annuelle

À partir du 4e mois d'abonnement — c'est-à-dire une fois la période de garantie de l'article 5 écoulée — vous pouvez payer l'année d'avance : **2 990 € TTC au lieu de 3 588 €**, soit deux mois offerts. Elle n'est pas proposée à la signature, pour qu'aucun de nous deux ne se retrouve avec une grosse somme à rendre pendant les 90 premiers jours.

Si vous arrêtez en cours d'année payée d'avance, les mois non exécutés vous sont remboursés, sous déduction, le cas échéant, de l'indemnité de l'article 3.3.

2.7 Facture électronique

Vous me communiquez votre numéro SIREN et, dès que vous en disposez, la plateforme par laquelle vous recevez vos factures. Dès que la réglementation française l'impose à nos deux entreprises, mes factures vous parviennent par une plateforme agréée, sans changement de prix ni d'échéance.

Article 3 — Combien de temps, et comment vous arrêtez

3.1 Le point de départ

Les 12 mois commencent le jour de la mise en ligne de votre site, pas le jour de la signature. Je vous confirme cette date par écrit le jour même ; elle est reportée en Annexe 1.

Si vous occupez une place pilote, cette durée est celle qu'indique l'Annexe 4.

3.2 Après les 12 premiers mois

> Au bout des 12 premiers mois, le contrat continue **de mois en mois**. Chacun de nous peut y mettre fin par un simple email, avec un mois de préavis, **sans aucune indemnité**. Il n'y a pas de reconduction pour un an. Deux mois avant la fin de la première année, je vous envoie un email pour vous le rappeler.

3.3 Si vous arrêtez avant les 12 mois

C'est possible à tout moment, par email. Vous devez alors les mensualités déjà échues, plus une **indemnité forfaitaire de deux mensualités, soit 598 € TTC** — à l'exclusion de toute autre somme. Si l'année a été payée d'avance, les mois non exécutés vous sont remboursés sous déduction de cette indemnité.

Aucune indemnité n'est due si vous partez au titre de la garantie (article 5), de votre droit de changer d'avis (article 4), d'un retard de mise en ligne qui m'est imputable (article 10.3), ou d'un manquement de ma part (article 3.4).

3.4 Si c'est moi qui ne fais pas mon travail

Si l'un de ces cas se produit — site inaccessible plus de 7 jours, page du mois non publiée deux mois de suite, rapport non envoyé deux mois de suite, numéro de suivi hors service plus de 7 jours — vous m'écrivez, j'ai 15 jours pour corriger. Passé ce délai : vous sortez immédiatement, sans rien payer, les mois réglés d'avance vous sont remboursés, je vous remets tout ce qui vous appartient (article 6) et je laisse le site en ligne 30 jours pour vous laisser vous organiser.

Les articles 15.9 et 16.13 ajoutent à cette liste les cas propres aux packs Moteur et Atelier.

3.5 Quand je peux arrêter, moi

Quatre cas, et quatre seulement : un impayé non régularisé 15 jours après relance ; des éléments jamais fournis 60 jours après la signature malgré deux relances écrites ; une demande de publier quelque chose de faux ou d'interdit (faux avis, adresse fictive, label ou certification que vous ne détenez pas) ; des propos insultants ou menaçants.

Préavis de 30 jours dans les deux premiers cas, effet immédiat dans les deux autres. **Dans tous les cas, votre nom de domaine et tout ce que l'article 6 désigne comme vôtre vous restent.**

Article 4 — Vous pouvez changer d'avis pendant 14 jours

4.1 La règle que je m'applique

> Vous signez ce contrat ailleurs que dans mes bureaux, après que je vous ai appelé. **Quel que soit l'endroit où vous le signez**, je vous applique les mêmes règles protectrices que celles prévues pour les particuliers :
>
> — vous recevez ce contrat daté et signé, avec le formulaire de rétractation joint ;
> — vous avez **14 jours** pour changer d'avis, sans motif et sans frais ;
> — **je n'encaisse rien pendant les 7 premiers jours.**
>
> Ces trois règles vous sont acquises par le présent contrat, y compris dans les cas où la loi ne m'y obligerait pas.

4.2 Comment faire

Un email à **contact@webartisans.fr** suffit. Vous pouvez aussi utiliser le formulaire de l'**Annexe 2**, en dernière page, qui s'imprime. Les deux se valent.

Votre délai expire le _____ inclus. À défaut de date portée ici, le délai court à compter du jour de la signature.

4.3 Démarrer tout de suite — facultatif

☐ **Je demande expressément que le travail commence tout de suite**, sans attendre la fin de mes 14 jours.

Je comprends que si je me rétracte ensuite, je resterai redevable d'une somme proportionnée au prix du contrat pour la période écoulée, et que la mise en route (490 € TTC), qui est une prestation réalisée en une seule fois, me sera facturée si elle est achevée à cette date. Tout le reste me sera remboursé sous 14 jours.

Date : _____ Signature : _____

Si cette case n'est pas cochée, je construis votre site mais **je ne le mets pas en ligne et ne vous envoie pas les contenus avant la fin de vos 14 jours**.

Article 5 — La garantie 90 jours

> « Si le numéro de suivi n'a pas reçu 15 appels en 90 jours, je vous rembourse la mise en route et vous partez sans frais. »

Cette garantie est celle des packs Vitrine et Moteur. Pour le pack Atelier, c'est la garantie de mise en service de l'article 16.6 qui s'applique à sa place ; l'Annexe 4 indique laquelle est la vôtre.

5.1 Cet article l'emporte sur l'article 3

Si la garantie joue, le contrat s'arrête **le jour où vous le demandez** : pas de préavis, pas d'indemnité, plus aucun prélèvement après cette date.

5.2 Le seuil

15 appels reçus sur 90 jours. Ce seuil est le même pour tous les clients et ne dépend ni de votre nombre d'avis Google, ni de votre ville, ni de votre métier. Il est figé à la signature et ne bouge plus.

5.3 Le point de départ, confirmé par écrit

Les 90 jours courent à compter du jour où **le numéro de suivi est actif** et où **votre site est relié à votre fiche Google**. Ce jour-là, je vous confirme par écrit la date de départ et la date exacte de fin, reportées en Annexe 1.

5.4 Ce qui compte comme un appel

Tout appel entrant reçu sur le numéro de suivi ayant duré **au moins 15 secondes**. Ne comptent pas : mes propres appels, les appels passés depuis vos lignes, et les appels répétés d'un même numéro dans la même journée, qui comptent pour un.

5.5 La preuve est chez vous, pas chez moi

Le relevé horodaté complet des appels vous est envoyé **chaque mois avec le rapport**, avec le total en cours. Vous avez donc l'historique en main avant tout désaccord, et non après. Si le décompte ne vous est pas parvenu au 100e jour, relancez-moi ; s'il ne vous parvient toujours pas dans les 8 jours, vous sortez immédiatement sans rien devoir.

5.6 Ce qui est remboursé, dit en face

> Je vous rembourse les **490 € de mise en route** sous 15 jours, et le contrat s'arrête sans indemnité.
>
> **Les mensualités déjà réglées ne sont pas remboursées :** elles correspondent à des mois de service réalisés. Concrètement, si vous arrêtez au bout de 90 jours, vous aurez réglé la mise en route et environ trois mensualités — et c'est la mise en route qui vous est rendue.

Si vous aviez opté pour le paiement annuel, la mise en route **et** tous les mois payés d'avance non consommés vous sont remboursés ; seuls les mois écoulés restent dus, au tarif annuel effectivement payé.

5.7 Ce qui suspend le décompte

Si vous ne me donnez pas l'accès à votre fiche Google, si vous me le retirez, en cas de suspension pour impayé (article 2.5), ou pendant un changement de nom de domaine prévu à l'article 6.1, **le décompte des 90 jours est suspendu et reprend là où il s'était arrêté**. Il n'est jamais annulé.

5.8 Comment la demander

Un email dans les 30 jours qui suivent le 90e jour. Remboursement sous 15 jours.

Article 6 — Ce qui est à vous, tout de suite

> **Ce qui est à vous dès le premier jour :** votre nom de domaine, votre fiche Google, vos photos, vos textes, vos clients et tous les appels que vous recevez.
>
> **Ce qui est à moi jusqu'au 24e mois :** le site lui-même, c'est-à-dire le code et la mise en forme.
>
> **Rien de ce qui est à vous ne peut être retenu, pour aucune raison, pas même une facture impayée.**

6.1 Le domaine, et ses clés

Le nom de domaine est enregistré **avec vous pour titulaire**, dès le départ. Je reste contact technique et administratif tant que je m'en occupe : c'est ce qui évite qu'un domaine expire parce qu'un email de vérification est passé inaperçu.

Sous 15 jours après la mise en ligne, je vous remets par écrit : le nom du bureau d'enregistrement, l'identifiant du compte, la preuve publique que vous en êtes titulaire, et la marche à suivre pour obtenir le code de transfert.

À votre première demande, sans avoir à vous justifier : code de transfert sous 5 jours ouvrés et verrou levé. Aucune facture, échue ou non, ne peut être opposée à cette demande. Le renouvellement du domaine est compris dans l'abonnement.

Si votre nom de domaine est contesté par un tiers. Le titulaire d'une marque peut demander la suppression ou le transfert d'un nom de domaine en .fr par la procédure Syreli de l'Afnic : elle lui coûte 250 € hors taxes, le nom de domaine est gelé pendant l'instruction, et la décision tombe en deux mois. Je ne peux ni m'y opposer à votre place, ni vous y représenter.

Ce que je fais, dès qu'une réclamation écrite arrive et sans attendre l'issue : **je peux basculer le site sur un autre nom de domaine, décrivant votre métier et votre ville, sans que cela ouvre droit à indemnité ni à remboursement**, et sans interrompre l'abonnement. Le nouveau nom est enregistré à votre nom comme le premier, les redirections sont posées le jour même, votre numéro de suivi ne change pas, et le décompte de la garantie est gelé le temps de la bascule (article 5.7). Je vous préviens avant de basculer, sauf si le nom est déjà gelé — auquel cas je bascule d'abord et je vous préviens le jour même.

6.2 Vos clients sont à vous

Les demandes de devis, le journal des appels et les coordonnées qui vous parviennent sont à vous, à tout moment. Export au format tableur sur simple demande, sous 5 jours ouvrés, sans frais.

À la fin du contrat, quelle qu'en soit la cause : export envoyé, suppression de mes outils actifs sous 30 jours, disparition des sauvegardes sous 90 jours au fur et à mesure de leur renouvellement, et confirmation écrite. Je ne conserve ensuite que **le nombre d'appels mois par mois, sans aucune coordonnée**, pour pouvoir justifier la garantie si elle venait à être contestée.

6.3 Votre fiche Google

J'interviens comme **gestionnaire** uniquement, jamais comme propriétaire, et je ne revendique jamais votre fiche. Vous pouvez me retirer cet accès à tout moment.

Si vous n'avez pas encore de fiche, je la crée sur un compte Google qui est le vôtre — c'est vous qui détenez l'adresse email et le mot de passe, jamais moi, et je vous en apporte la preuve sous 15 jours. C'est cette règle qui garantit que votre fiche et vos avis ne peuvent pas partir avec moi.

À la fin : je remets votre numéro et l'adresse de votre site sur la fiche **avant** de retirer mon accès, sous 5 jours, capture d'écran datée à l'appui.

Vos avis appartiennent à leurs auteurs et restent sur votre fiche. Je n'en publie aucun, je n'en achète aucun, je ne trie pas les demandes d'avis et je ne réponds jamais en mon nom.

6.4 Ce que je ne retiens jamais

> Si vous me devez de l'argent, je le réclame par les voies normales. **Je ne prends pas vos clients en otage.**

Sous 15 jours et sans condition de paiement d'aucune somme, échue ou non : domaine, fiche Google, demandes de devis, journal des appels, photos et textes.

Article 7 — Le site : à moi jusqu'au 24e mois, à vous après

7.1 Pendant l'abonnement

Le site m'appartient. Ce que je m'interdis, écrit noir sur blanc : **aucune publicité insérée, aucune redirection de votre domaine, aucun usage du site pour autre chose que votre activité.**

Vous, vous pouvez l'utiliser librement : l'imprimer sur vos supports, en reprendre les textes sur votre fiche Google et vos réseaux. Je vous en remets une copie en fichier texte sous 5 jours si vous la demandez.

7.2 Vos textes ne servent qu'à vous

> Les passages qui parlent de **vous** — vos chantiers, vos arguments, votre zone nommée — ne sont repris sur aucun autre site que je construis ou que j'exploite, ni pendant le contrat ni après.
>
> En revanche, la structure des pages, le code, la mise en forme et les phrases générales du métier sont les mêmes d'un site à l'autre : c'est ce qui me permet de vous faire un site à ce prix. Je vérifie avant la mise en ligne qu'aucune de vos pages ne reprend en substance une page que j'ai déjà publiée — c'est aussi mon intérêt : de deux pages identiques, Google n'en garde qu'une.

7.3 Le décompte des 24 mois

Il s'agit de **24 mensualités payées**, qu'elles se suivent ou non. Un retard rattrapé ne remet pas le compteur à zéro ; un mois non payé ne compte pas. Une année payée d'avance compte pour 12. Le compteur figure sur chaque rapport mensuel, sous la forme « mensualité 7 sur 24 ».

7.4 Ce que vous recevez au 24e mois

À compter de la 24e mensualité payée, **de plein droit et sans autre signature**, je vous cède à titre définitif et exclusif, pour le monde entier et pour la durée légale de protection : les textes écrits pour vous, la mise en page et les visuels de votre site, les pages ajoutées chaque mois, la base de données et l'arborescence de vos adresses.

Cette cession comprend les droits de **reproduire, publier, modifier, faire modifier par qui vous voulez, refondre, traduire, réutiliser sur vos supports et céder avec votre entreprise**. Elle est comprise dans les mensualités déjà payées : vous n'avez rien de plus à verser.

Remise sous 15 jours, dans des formats ouvrables par un autre prestataire. Je garantis que ces droits sont bien les miens et que votre site ne copie l'œuvre de personne.

7.5 Ce qui n'est pas cédé — et pourquoi ça ne vous gêne pas

Restent les miens : le numéro de suivi et le compte opérateur (article 8), le système d'envoi des SMS, l'hébergement, mes comptes de mesure, ainsi que mon gabarit et mes composants techniques.

> **Mais** je vous accorde au jour de la cession le droit définitif, gratuit et transmissible de faire fonctionner et faire modifier votre site tel qu'il est et tel qu'il évoluera. **Vous n'avez rien à racheter à personne pour continuer à l'exploiter.**

Si votre site utilise des polices de caractères ou des extensions appartenant à des tiers, je vous en remets la liste et le prix.

7.6 Et après

Si vous continuez l'abonnement, je garde l'hébergement et le renouvellement du domaine à ma charge. Si vous l'arrêtez, ils passent à la vôtre : je vous dis alors ce que cela coûte et chez qui, et je maintiens le site en ligne 30 jours pour vous laisser organiser la reprise.

7.7 La preuve de ce qui vous est livré

Chaque page publiée est listée dans le rapport mensuel : titre, adresse, date. L'ensemble des rapports constitue l'inventaire de ce qui vous est cédé.

Article 8 — Le numéro de suivi

8.1 Ce que c'est, dit avant et pas après

> Le numéro de suivi est une ligne que je loue chez un opérateur : **c'est moi qui suis abonné, pas vous.** Il compte les appels, puis les bascule immédiatement sur votre ligne.
>
> Ce sera un **numéro fixe** — 01 à 05 selon la région, ou 09 : aucun opérateur ne fournit de numéro mobile français pour cet usage. **Votre numéro habituel reste le vôtre et n'est jamais modifié.**
>
> **Les appels ne sont pas enregistrés.** Je conserve la date, l'heure, le numéro appelant et la durée — ce qui suffit à compter les appels de la garantie — et rien d'autre, sauf ce que vous choisissez d'ajouter vous-même dans l'appli : ce que l'appel a donné et, si vous l'indiquez, le montant du chantier.

8.2 Votre choix

☐ **Le numéro de suivi ne sert qu'en ligne** *(recommandé)*. Il n'apparaît que sur le site. Sur vos camionnettes, vos devis et votre fiche Google, vous gardez **votre** numéro. Vous n'avez rien à perdre à la fin du contrat.

☐ **Le numéro de suivi affiché partout.** Vous l'imprimez sur vos supports et le mettez sur votre fiche Google. Dans ce cas, l'article 8.3 s'applique.

8.3 Si vous avez choisi la seconde option

Je bascule les appels vers le numéro de votre choix **pendant 6 mois après la fin du contrat, quelle qu'en soit la cause, y compris si vous me devez de l'argent** — c'est le temps de changer vos supports imprimés. Pendant les deux derniers mois, un message annonce votre nouveau numéro aux appelants.

Je ne redonne jamais ce numéro à personne d'autre, et en particulier à aucun de vos concurrents, pendant 5 ans.

Si votre opérateur accepte de reprendre le numéro, je fais la demande sous 10 jours ouvrés et je fournis toutes les pièces nécessaires. **Je ne peux pas vous le garantir : cela ne dépend pas de moi.**

8.4 Impayé

Un retard de paiement ne coupe jamais le renvoi des appels.

8.5 Sur votre fiche Google

Si le numéro de suivi y figure, je le remplace par le vôtre **avant** de retirer mon accès, et je vous envoie la capture d'écran datée.

8.6 Si vous préférez afficher votre propre ligne

C'est possible à tout moment. Mais les appels ne sont alors plus comptés, et **la garantie de l'article 5 prend fin** à cette date.

Article 9 — Un seul artisan par métier et par ville

> Je ne travaille qu'avec **un seul artisan de votre métier sur votre zone**. Tant que ce contrat court, je ne vends ni n'exploite aucun autre site du même métier sur cette zone, ni sur une zone qui la chevauche.

Ce n'est pas un argument de vente : on ne peut de toute façon pas faire monter deux artisans du même métier sur la même recherche locale.

Votre zone est nommée en Annexe 1, commune par commune. C'est cette liste qui fait foi, et non une catégorie générale.

Article 10 — Ce que je livre, et quand

Cet article décrit ce que comprend le pack Vitrine. Les packs Moteur et Atelier le comprennent en entier ; ce qu'ils y ajoutent est décrit aux articles 15 et 16. Dans cet article, « cette offre » désigne le pack Vitrine.

10.1 La mise en route — 490 € TTC, une seule fois

- Mise en ligne d'un site professionnel sur un nom de domaine dédié, déposé à votre nom.
- HTTPS, hébergement, sauvegardes.
- Rédaction et adaptation des contenus de votre métier et de vos zones d'intervention.
- Intégration des photos de chantier que vous fournissez (15 minimum).
- Audit et optimisation complète de votre fiche Google.
- Formulaire de devis relié à votre email.
- Inscription à la Search Console de Google. **Mesure d'audience sans cookie ni traceur : votre site n'a pas besoin de bandeau de consentement.** La mesure qui compte reste le compteur d'appels.
- Mise en ligne des mentions légales et d'une politique de confidentialité, à partir d'un modèle type, qui informe les personnes remplissant le formulaire et celles qui appellent le numéro. Vous me fournissez les informations qui doivent y figurer et vous en vérifiez l'exactitude ; je les mets à jour dès que vous me signalez un changement.
- Formation de 30 minutes à la prise en main.

La mise en route est une prestation distincte de l'abonnement, exécutée en une seule fois ; son prix est dû dès son achèvement.

10.2 L'abonnement — 299 € TTC par mois

Ce qui est compris	Ce que cela veut dire exactement
Hébergement et domaine	Hébergement, HTTPS, sauvegardes, et renouvellement du domaine déposé à votre nom.
Numéro de suivi	Comptage et horodatage de chaque appel entrant, puis renvoi vers votre ligne. **Les appels ne sont pas enregistrés.**
Rappel d'appel manqué	Appel non décroché : le correspondant reçoit un SMS dans la minute, et vous êtes prévenu — par SMS si vous avez un mobile, par email sinon.
1 page par mois	En alternance : une page ville, et une page chantier construite avec vos propres photos avant/après.
Rapport mensuel	Appels reçus, plus deux estimations (voir ci-dessous), plus la liste des pages publiées et le compteur « mensualité X sur 24 ». Si vous classez vos appels dans l'appli (devis, chantier signé, client habituel, pas pour vous), le rapport ajoute ce qu'ils ont donné d'après vous. Ces chiffres sont les vôtres : je ne les contrôle pas, et ils ne changent rien au décompte de la garantie (article 5.4).
Modifications courantes	Vos photos, vos horaires, vos tarifs, vos zones, la correction des textes existants.
Point mensuel	Chaque mois, si vous le souhaitez, je vous appelle 15 minutes pour commenter votre rapport, au créneau de votre choix. Ce point est facultatif pour vous ; s'il n'a pas lieu de votre fait, l'abonnement reste dû.

Le texte du SMS est rédigé et validé par écrit par vous, et reporté en Annexe 1 : c'est votre message à votre client, donc votre responsabilité. À défaut de texte validé, il est envoyé le message suivant, qui n'annonce aucun délai : « Vous avez appelé [votre entreprise]. Nous vous rappelons dès que possible. » Ce SMS se limite à accuser réception : ni offre, ni promotion, ni lien commercial. Il commence par votre nom commercial ; l'expéditeur technique, lui, reste celui de mon opérateur.

Les deux lignes d'estimation du rapport — nombre de clients et chiffre d'affaires correspondant — sont calculées en appliquant à vos appels le taux de transformation et le panier moyen que vous m'aurez vous-même indiqués (Annexe 1). **Ce sont des estimations fondées sur vos propres chiffres : elles ne mesurent rien et ne garantissent aucun résultat.** Seule la ligne « appels reçus » est une mesure.

10.3 Mes délais

- **Mise en ligne :** 15 jours ouvrés après réception de vos éléments et, si la case de l'article 4.3 n'est pas cochée, après la fin de vos 14 jours.
- **Numéro actif et site relié à votre fiche :** au plus tard le jour de la mise en ligne. Date confirmée par écrit — c'est elle qui fait courir les 90 jours et les 12 mois.
- **Première page mensuelle :** sous 30 jours, puis une par mois. **Rapport :** sous 5 jours ouvrés après la fin du mois. **Modifications courantes :** sous 5 jours ouvrés. **Réponse à vos messages :** 1 jour ouvré.

Si je dépasse de plus de 15 jours l'un de ces délais par ma faute, le mois vous est offert. Cela ne joue pas quand le retard vient d'un élément que j'attends de vous, ni pendant une panne d'un fournisseur, et cela s'applique une fois par mois, pas une fois par délai. L'engagement de réponse sous 1 jour ouvré reste un engagement, sans donner lieu à ce dédommagement.

Au-delà de **15 jours ouvrés de retard de mise en ligne** qui ne vous sont pas imputables : vous sortez par simple email, et tout ce que vous avez versé vous est remboursé.

10.4 Ce qui n'est pas compris

- Le budget publicitaire (Google Ads ou autre) : je n'en vends pas et je n'en gère pas dans cette offre.
- La création de logo et les documents papier.
- Une boutique en ligne.
- Les interventions sur un site que je n'ai pas construit.

Ne sont pas non plus comprises dans les « modifications courantes » : une refonte, la création de pages au-delà de la page mensuelle, l'ajout de fonctionnalités. Je vous fais alors un devis avant de commencer. **Il n'y a pas de quota de demandes par mois.**

10.5 Ce que je garantis, et ce que je ne peux pas garantir

> **Je m'engage à faire :** mettre le site en ligne dans le délai convenu, publier une page par mois, vous remettre le rapport, et vous rembourser dans les conditions de l'article 5.
>
> **Je ne peux garantir aucun résultat :** ni une position dans Google, ni un nombre de visites, ni un nombre d'appels, ni un chiffre d'affaires.
>
> La garantie de l'article 5 n'est pas une promesse que le téléphone sonnera : c'est un engagement de vous rembourser s'il n'a pas sonné.

10.6 Ce qui ne dépend ni de vous ni de moi

Panne d'hébergeur ou d'opérateur, coupure d'accès à internet, décision administrative, fermeture d'un service tiers : les obligations sont suspendues, le prorata correspondant vous est remboursé, et au-delà de 60 jours chacun peut sortir sans indemnité.

Les variations de classement dans Google ne relèvent pas de ces cas : elles font partie du métier et n'interrompent ni le contrat ni l'abonnement.

Article 11 — Ce que vous me donnez

11.1 La liste, sous 15 jours

15 photos de chantier au minimum · vos horaires exacts · vos zones d'intervention · **l'accès gestionnaire à votre fiche Google** · le mandat de prélèvement signé (article 2.3) · votre taux de transformation et votre panier moyen, si vous souhaitez les deux lignes d'estimation du rapport.

11.2 Si vous n'envoyez rien

> Tant que je n'ai rien reçu, **je ne vous facture rien**. Si vous me demandez de mettre le site en ligne sans attendre vos photos, l'abonnement démarre ce jour-là. Au bout de 60 jours, je peux arrêter le contrat (article 3.5) et les 490 € de mise en route me restent acquis si le site a été construit.

11.3 Vos photos — ce que vous me garantissez

En me les envoyant, vous me confirmez qu'elles ont été prises par vous ou par quelqu'un de votre entreprise qui a donné son accord ; que les personnes reconnaissables acceptent une publication commerciale ; que votre client est d'accord s'il s'agit de l'intérieur d'un logement ; et qu'elles ne laissent voir ni plaque d'immatriculation, ni nom sur une boîte aux lettres, ni document posé sur un meuble.

Je vous donne l'outil : un modèle d'autorisation d'une page à faire signer par votre client, que je vous remets avant la mise en ligne.

Ce que j'en fais : recadrage, compression, publication sur votre site, votre fiche Google et vos réseaux. Rien d'autre. **Si quelqu'un se plaint :** retrait sous 48 heures, sans discuter et sans que cela vaille reconnaissance. **À la fin :** retrait sous 5 jours, suppression de mes copies sous 30 jours.

11.4 Votre logo

> Si votre logo a été dessiné par quelqu'un d'autre — imprimeur, agence, un proche — dites-le-moi avant la mise en ligne : sans papier de sa part, il n'est pas légalement à vous. Dans ce cas je fais le site sans le logo, ou avec votre nom écrit proprement, sans supplément.

Vous m'autorisez à utiliser votre nom commercial et votre logo pour la durée du contrat, pour ce site et ses supports. J'arrête sous 5 jours après la fin.

11.5 Votre nom — ce que je vérifie, ce que vous me garantissez

> Avant de construire, je regarde si votre nom est déjà déposé comme marque, et je vous donne le résultat par écrit. Ce n'est pas une formalité de dossier : **un nom peut être libre chez le bureau d'enregistrement des noms de domaine et déjà pris à l'INPI.** Ce sont deux registres qui ne se parlent pas. Tant que vous n'êtes visible nulle part, personne ne vient vous chercher ; le jour où vous êtes en première page, on vous voit.

Ce que vous me garantissez. En me donnant votre nom commercial, votre enseigne ou votre logo à publier, vous me confirmez que vous avez le droit de vous en servir et qu'à votre connaissance personne d'autre ne le revendique.

Si un tiers réclame. La réclamation et ce qu'elle coûte sont à votre charge, y compris quand elle m'est adressée à moi. Je vous préviens sous 5 jours ouvrés, je ne réponds jamais rien en votre nom sans vous en parler, et je bascule le site sur un autre nom de domaine dans les conditions de l'article 6.1.

Ce que je fais sans supplément : la recherche avant construction, et cette bascule si elle devient nécessaire.

Ce que je ne fais pas : je ne suis ni avocat ni conseil en propriété industrielle. Ma recherche porte sur les marques déposées qui reprennent votre nom ; elle ne couvre ni les ressemblances de sonorité, ni les noms commerciaux et enseignes jamais déposés, ni l'avis juridique qui va avec. Si le résultat est douteux, je vous le dis et je vous renvoie vers un conseil — je ne tranche pas à sa place.

11.6 La validation des contenus

Vous avez 7 jours pour demander des corrections. Passé ce délai, je mets en ligne pour ne pas retarder le démarrage — **et vous pouvez faire corriger n'importe quel contenu à tout moment, sous 5 jours ouvrés, c'est compris dans l'abonnement.**

Article 12 — Les données de vos clients

1. Les coordonnées des personnes qui vous contactent sont sous **votre** responsabilité. Je les traite **pour votre compte**, en qualité de sous-traitant, et uniquement pour exécuter ce contrat.
2. Mes instructions, ce sont ce contrat et son Annexe 3, plus toute demande écrite que vous m'adressez. Si une demande me paraît contraire à la réglementation, je vous le dis avant de l'exécuter.
3. Toute personne qui accède à ces données chez moi est tenue au secret par écrit.
4. Si l'un de vos contacts demande à accéder à ses données, à les corriger ou à les effacer, je vous préviens et je vous aide à lui répondre sous 5 jours ouvrés. Même aide en cas de contrôle ou de faille.
5. Si ces données fuitent, je vous préviens **au plus tard 48 heures** après en avoir eu connaissance, et assez tôt pour que vous teniez votre propre délai de 72 heures.
6. Le détail — quelles données, combien de temps, qui d'autre y touche, comment elles sont protégées, ce qu'elles deviennent à la fin — figure à l'**Annexe 3, qui fait partie intégrante de ce contrat**.
7. Les packs Moteur et Atelier me font traiter d'autres données pour votre compte : les professionnels à qui j'écris en votre nom, les clients à qui un avis est demandé ou qu'une relance concerne, les données de votre application. Les règles de cet article s'y appliquent toutes, et l'Annexe 3 les détaille.

Article 13 — Ma responsabilité

> Si je vous cause un dommage, je vous dois réparation **dans la limite de ce que vous m'avez versé sur les 12 derniers mois**, sans que cette limite puisse être inférieure à 490 €.
>
> **Cette limite est doublée** si le dommage vient d'un manquement à mes obligations sur vos données, votre nom de domaine ou votre fiche Google — c'est-à-dire sur quelque chose que je contrôle et pas vous. Dans ces cas-là, je répare aussi à mes frais ce qui peut l'être : je fais moi-même les démarches de rétablissement.
>
> **Aucune limite ne s'applique en cas de faute lourde ou intentionnelle.**

Chacun répond de ses propres manquements : je ne réponds ni des instructions que vous m'avez données, ni des contenus que vous m'avez fournis.

Je ne suis pas responsable des variations de position dans Google liées à ses algorithmes, des baisses de trafic dues à des causes extérieures, des appels que vous n'avez pas décrochés, des devis que vous n'avez pas transformés, ni des écarts entre les estimations du rapport mensuel et votre réalité comptable.

Je m'engage à respecter les règles publiées par Google pour les fiches d'établissement. Si je ne les respecte pas, c'est ma responsabilité, dans les limites du présent article.

Pour la publicité, la prospection et les automatisations, les articles 15 et 16 disent ce dont je réponds et ce qui relève de votre validation. Les limites du présent article s'y appliquent.

Article 14 — Si on n'est pas d'accord, et le reste

14.1 Comment on s'écrit

Un email envoyé à l'adresse figurant à l'article 1 vaut écrit entre nous, même s'il n'a pas encore été lu. J'en accuse réception sous 2 jours ouvrés ; sans accusé de réception, relancez-moi. **Aucune lettre recommandée n'est exigée nulle part dans ce contrat, y compris pour résilier.**

14.2 En cas de désaccord

Écrivez-moi d'abord : je réponds sous 8 jours. **Cette démarche est une facilité que je vous offre, pas une condition préalable.** À défaut d'accord, le litige relève des juridictions compétentes selon les règles de droit commun — c'est-à-dire, en principe, celles du lieu où **vous** êtes établi. Le contrat est soumis au droit français.

14.3 Cession du contrat

> **Ce contrat ne peut être cédé à aucun organisme de financement, de location financière ou de recouvrement.**

14.4 La signature

Nous signons par signature électronique. Nous acceptons tous les deux ce mode de signature : le document signé et son certificat font preuve entre nous. Une copie complète vous est envoyée par email immédiatement. **Si vous préférez du papier, dites-le-moi avant de signer : je vous envoie deux exemplaires le jour même.**

14.5 Ce qui a été dit au téléphone

> Ce contrat et ses annexes forment l'accord complet entre nous. **Si je vous ai promis quelque chose au téléphone qui n'y figure pas, demandez-le-moi : je vous le confirme par email, et cet email s'ajoute au contrat au même titre qu'un avenant.** Je ne me cacherai jamais derrière le fait que ce n'était pas écrit.

Toute autre modification se fait par avenant signé des deux parties, à l'exception de l'ajustement de TVA prévu à l'article 2.1.

14.6 Confidentialité et référence

Ce que je vois chez vous reste chez vous. Je peux montrer votre site en exemple à d'autres artisans : il est public, et c'est mon travail. En revanche, je ne publie ni votre témoignage, ni votre logo, ni vos chiffres sans votre accord écrit — et vous pouvez retirer cet accord quand vous voulez : je retire tout sous 8 jours.

Si vous occupez une place pilote, l'Annexe 4 dit ce que vous m'autorisez à publier, et comment vous pouvez revenir sur cet accord.

Article 15 — Si vous avez choisi le pack Moteur

> **Moteur comprend tout Vitrine :** les articles 1 à 14 s'appliquent en entier. Il y ajoute la publicité sur Google et Meta, les demandes d'avis, les publications, les relances et la prospection de vos prescripteurs.
>
> Les quantités, les prix et la date de mise en service de chacun de ces services sont écrits en **Annexe 4**. C'est elle qui fait foi.

15.1 La publicité sur Google et Meta

Vos comptes publicitaires sont ouverts à votre nom, avec votre moyen de paiement. S'ils n'existent pas, je vous accompagne pour les créer : c'est vous qui en détenez l'accès principal, jamais moi. J'y interviens depuis mon compte de gestionnaire, ouvert au nom de WEBARTISANS, et vous pouvez me retirer cet accès à tout moment.

Vous me donnez mandat de créer, de régler et de suivre vos campagnes, en votre nom et pour votre compte. Ce mandat ne porte que sur cela, et ma seule rémunération est le prix de votre pack.

> **Le budget publicitaire n'est pas compris dans l'abonnement et ne passe jamais par moi.** Google et Meta vous le facturent directement, à votre nom, et leurs factures vous parviennent sans intermédiaire. Je ne reçois de leur part ni commission, ni remise, ni avantage d'aucune sorte.

Vous fixez en Annexe 4 le budget mensuel à ne pas dépasser. Je règle les plafonds de dépense des plateformes sur ce montant, et je ne le relève jamais sans votre accord écrit. Si un dépassement vient d'une erreur de ma part, je vous le rembourse, dans les limites de l'article 13.

Je règle et je suis vos campagnes chaque semaine. Les premières sont en ligne dans le délai écrit en Annexe 4, compté à partir du jour où votre site est en ligne et où j'ai accès à vos comptes.

Je respecte les règles publicitaires de Google et de Meta. Si l'une d'elles refuse une annonce ou suspend un compte, je vous préviens sous 1 jour ouvré et je fais les démarches. Une suspension qui ne vient ni de vous ni de moi relève de l'article 10.6. Je ne garantis ni un coût par appel ni un nombre de demandes : l'article 10.5 s'applique.

15.2 Les demandes d'avis

Après chaque chantier que vous me signalez comme terminé, votre client reçoit un message qui lui propose de laisser un avis sur votre fiche Google. **La demande part à tous vos clients, sans tri :** vous me signalez tous vos chantiers terminés, pas seulement ceux qui se sont bien passés, et je n'en écarte aucun. Aucune contrepartie n'est offerte en échange d'un avis. L'article 6.3 s'applique en entier.

Le texte du message est validé par écrit par vous : c'est votre message à votre client. Le nombre de messages par chantier est plafonné en Annexe 4, et une personne qui ne veut plus en recevoir n'en reçoit plus.

Je vous donne l'outil : une phrase type, à porter sur vos devis et vos factures, qui prévient vos clients qu'un avis pourra leur être demandé.

15.3 Les publications

Chaque mois, je publie pour vous sur votre fiche Google et sur un réseau social. Leur nombre et le réseau retenu sont écrits en Annexe 4. Le compte du réseau social est le vôtre : vous en gardez l'accès principal, et j'y interviens comme simple éditeur.

Je vous envoie les publications du mois avant de les publier. Vous avez le délai écrit en Annexe 4 pour demander des corrections ; passé ce délai, je publie, et vous pouvez faire corriger ou retirer une publication à tout moment, sous 1 jour ouvré.

Elles montrent vos vrais chantiers, avec vos photos : l'article 11.3 s'applique, et je ne publie aucune image de chantier fabriquée. Un texte préparé avec l'aide d'un outil d'intelligence artificielle est toujours relu par moi avant de vous être soumis.

Répondre aux commentaires et aux messages reçus sur vos réseaux reste votre affaire : je vous les signale, je n'y réponds pas à votre place.

15.4 Les relances

Deux cas. Une demande de devis reçue par votre site, à laquelle vous n'avez pas encore répondu : c'est vous que je relance. Un devis que vous me signalez comme envoyé, et qui reste sans réponse : c'est la personne qui l'a reçu qui est relancée, en votre nom.

Le texte des relances est validé par écrit par vous. Leur nombre est plafonné en Annexe 4 ; ensuite, plus rien. Chaque relance dit comment ne plus en recevoir, et une personne qui le demande n'en reçoit plus.

15.5 La prospection de vos prescripteurs

Chaque mois, j'écris par email, en votre nom et depuis une adresse à votre nom, à des professionnels qui peuvent vous recommander ou vous confier des chantiers : syndics, agences immobilières, architectes, entreprises. Leur nombre par mois est plafonné en Annexe 4. **Jamais par téléphone, jamais à des particuliers, jamais à une adresse personnelle.**

Rien ne part sans votre validation : je vous soumets d'abord la liste des destinataires et le texte du message.

Chaque message dit qui vous êtes, pourquoi vous écrivez à cette personne, d'où vient son adresse et comment ne plus rien recevoir. Une personne qui s'y oppose n'est plus jamais contactée : je tiens la liste des oppositions, je vous la remets, et je refuse d'écrire à quelqu'un qui s'y trouve, même à votre demande.

Les réponses arrivent chez vous : ce sont vos contacts, et ils le restent (article 6.2). Je ne garantis ni rendez-vous ni chantier : l'article 10.5 s'applique.

Cette prestation ne démarre qu'à la date que je vous confirme par écrit, reportée en Annexe 4.

15.6 La mise en route du pack Moteur

Elle comprend tout ce que liste l'article 10.1, plus : l'ouverture ou le rattachement de vos comptes publicitaires, vos premières campagnes, le calendrier de vos premières publications, et le réglage de vos messages d'avis et de relance. Comme à l'article 10.1, c'est une prestation distincte de l'abonnement, exécutée en une seule fois. Son prix est en Annexe 4.

15.7 Ce que vous me donnez en plus

En plus de la liste de l'article 11.1 : l'accès de gestionnaire à vos comptes publicitaires et l'accès d'éditeur à votre réseau social · votre moyen de paiement, enregistré par vous chez Google et chez Meta · le signalement de vos chantiers terminés et de vos devis envoyés, au fil de l'eau, dans l'appli, par SMS ou par email · la validation des textes qui partent en votre nom.

15.8 Votre rapport mensuel

Il ajoute à celui de l'article 10.2 : les demandes reçues, la dépense publicitaire du mois telle que Google et Meta vous l'ont facturée, et ce que chaque service a fait dans le mois — publications, avis demandés, relances, professionnels contactés et réponses reçues.

15.9 Les étapes, et ce qui se passe si un service n'est pas tenu

Les étapes. Tous les services du pack ne démarrent pas le même jour. L'Annexe 4 donne, pour chacun, sa date de mise en service ou sa date limite. Tant qu'un service n'a pas démarré, le prix du pack ne change pas.

Si une date limite est dépassée, ou si l'un de ces cas se produit — campagnes non suivies deux semaines de suite, publications non faites deux mois de suite — vous m'écrivez, et j'ai 15 jours pour corriger. Passé ce délai, vous choisissez : sortir dans les conditions de l'article 3.4, ou revenir au pack Vitrine, à son prix, sans frais.

En cas de suspension pour impayé (article 2.5), j'arrête aussi de régler vos campagnes, de publier, de relancer et de prospecter. Je ne coupe pas vos campagnes : elles sont sur vos comptes. Je vous préviens 5 jours avant de cesser de les suivre, pour que vous décidiez de les laisser tourner ou de les mettre en pause.

15.10 À la fin

À la fin du contrat, quelle qu'en soit la cause, vous gardez vos comptes publicitaires, vos campagnes et leur historique, votre réseau social et ses publications, vos listes de contacts et leurs réponses. Je retire mes accès sous 5 jours et je vous le confirme par écrit. L'article 6.4 s'applique : rien de cela ne peut être retenu.

Article 16 — Si vous avez choisi le pack Atelier

> **Atelier comprend tout Moteur, donc tout Vitrine :** les articles 1 à 15 s'appliquent, sauf l'article 5, que l'article 16.6 remplace. Il y ajoute votre tableau de bord, votre application, des automatisations et un temps de pilotage avec moi chaque mois.
>
> Il commence par un périmètre écrit : c'est l'**Annexe 5**. Les quantités, les prix et les délais sont en **Annexe 4**.

16.1 Le périmètre, écrit avant de commencer

Avant la signature, nous écrivons ensemble l'Annexe 5 : le parcours que votre application doit couvrir, ce qu'elle doit savoir faire le jour de sa mise en service, la situation de départ, l'indicateur que nous suivrons et la date limite de mise en service. **Ce qui n'est pas écrit en Annexe 5 n'est pas compris au départ ;** cela peut venir ensuite, au rythme des améliorations de l'article 16.3.

Si un Diagnostic a précédé ce contrat, l'Annexe 5 reprend son chiffrage écrit.

16.2 Le tableau de bord

Vos demandes, vos devis, vos signatures et votre chiffre d'affaires, canal par canal, au même endroit. Il affiche ce que vos outils y envoient et ce que vous y saisissez : les montants de devis, de signatures et de chiffre d'affaires sont les vôtres, je ne les contrôle pas. Votre rapport mensuel les reprend.

16.3 L'application

Une application faite pour votre métier, utilisable sur ordinateur et sur téléphone, qui couvre le parcours écrit en Annexe 5 — un seul parcours au départ. L'Annexe 5 dit si elle doit aussi être publiée sur l'App Store et sur Google Play ; dans ce cas, elle l'est sur des comptes d'éditeur ouverts à votre nom.

Ensuite, je la fais évoluer au rythme écrit en Annexe 4. Une amélioration, c'est une fonction ajoutée ou modifiée que je peux livrer dans le mois ; nous la choisissons ensemble pendant le pilotage. Si ce que vous demandez dépasse ce cadre, je vous le dis avant de commencer : nous l'étalons sur plusieurs mois, ou je vous fais un devis.

Corriger ce qui ne fonctionne pas n'est pas une amélioration : c'est compris, sans limite de nombre. Je réponds sous 1 jour ouvré, et un défaut qui vous empêche de travailler passe avant tout le reste.

Votre application n'est pas publique : je ne la montre à personne sans votre accord écrit.

16.4 Les automatisations

Leur nombre est plafonné en Annexe 4, et celles que vous retenez sont nommées en Annexe 5 : par exemple le tri de vos demandes, la préparation de vos devis et de vos factures, la rédaction de vos comptes rendus.

> **Une automatisation prépare ; vous validez.** Rien de ce qui engage votre entreprise — un devis, une facture, une réponse à un client — ne part sans la validation d'une personne de chez vous. Seule exception : un type de message que vous m'avez demandé par écrit d'envoyer automatiquement.

On dit quand c'est une machine. Tout échange automatique avec vos clients, vos salariés ou vos fournisseurs indique clairement qu'il vient d'un assistant automatique.

Vos données n'entraînent aucun modèle. Je n'emploie que des services d'intelligence artificielle dont les conditions excluent d'entraîner leurs modèles sur vos données ; ils figurent en Annexe 3.

Ce dont je réponds. Ce qu'une automatisation prépare n'est qu'une proposition : c'est votre validation qui en fait votre document. Je ne réponds donc ni du prix ni du contenu d'un document que vous avez validé. Je réponds du bon fonctionnement de l'automatisation, dans les limites de l'article 13.

16.5 Le pilotage

Chaque mois, au créneau de votre choix, nous lisons ensemble votre tableau de bord et nous choisissons l'amélioration du mois. Sa durée est écrite en Annexe 4. Il remplace le point mensuel de l'article 10.2. Il est facultatif pour vous ; s'il n'a pas lieu de votre fait, l'abonnement reste dû, et le temps non utilisé ne se reporte pas.

16.6 La garantie de mise en service

> « Si votre application n'est pas en service à la date limite écrite en Annexe 5, je vous rembourse la mise en route. »

Cette garantie remplace celle de l'article 5, qui ne s'applique pas au pack Atelier.

Le délai est écrit en Annexe 4. Il court à compter du jour où l'Annexe 5 est signée et où j'ai reçu les éléments qu'elle liste — et, si la case de l'article 4.3 n'est pas cochée, à compter de la fin de vos 14 jours. Ce jour-là, je vous confirme par écrit la date de départ et la date limite, reportées en Annexe 5.

« **En service** » veut dire : le parcours de l'Annexe 5 fonctionne de bout en bout, avec vos données réelles, et vous y avez accès. Je vous l'écris le jour même. Vous avez 7 jours pour me dire ce qui ne correspond pas à l'Annexe 5. Un défaut qui n'empêche pas d'utiliser le parcours ne remet pas la mise en service en cause : je le corrige sous 5 jours ouvrés.

Ce qui suspend le délai : un élément ou un accès que j'attends de vous, un changement du périmètre demandé par vous, une suspension pour impayé (article 2.5), un cas de l'article 10.6. Le délai est suspendu et reprend là où il s'était arrêté. Il n'est jamais annulé.

> **Ce qui est remboursé :** la mise en route que vous avez payée, sous 15 jours. Vous choisissez ensuite : je termine votre application et le contrat continue, ou vous sortez par simple email, sans préavis ni indemnité.
>
> **Les mensualités déjà réglées ne sont pas remboursées :** elles correspondent à des mois de service réalisés.

Comment la demander : un email dans les 30 jours qui suivent la date limite.

L'indicateur écrit en Annexe 5 est mesuré chaque mois à partir de la situation de départ, et figure dans votre rapport. C'est une mesure, pas une promesse : l'article 10.5 s'applique.

16.7 Vos données sont à vous, et vous les reprenez quand vous voulez

Tout ce que contiennent votre application et votre tableau de bord — vos clients, vos commandes, vos interventions, vos devis, vos factures, vos chiffres — est à vous dès le premier jour, au même titre que ce que désigne l'article 6.

> **Export complet à tout moment, sur simple demande, sous 5 jours ouvrés, sans frais**, dans un format qu'un autre outil peut relire, avec la description de chaque champ. Aucune facture, échue ou non, ne peut être opposée à cette demande.

À la fin du contrat, quelle qu'en soit la cause : export envoyé, application maintenue en service 30 jours pour vous laisser vous organiser. Vos données sont ensuite supprimées de mes outils sous 30 jours et disparaissent des sauvegardes sous 90 jours, avec confirmation écrite.

16.8 L'application : à moi d'abord, à vous ensuite

Pendant l'abonnement, l'application m'appartient, comme le site (article 7.1), et vous l'utilisez librement pour votre activité.

Elle vous est cédée à la même échéance que le site (articles 7.3 et 7.4), de plein droit et sans autre signature, à titre définitif et exclusif, pour le monde entier et pour la durée légale de protection. La cession porte sur ce qui a été développé pour vous : le code propre à votre application, ses écrans, sa base de données et sa documentation. Elle comprend les droits de reproduire ce logiciel, de l'installer où vous voulez, de le corriger, de l'adapter, de le faire évoluer par qui vous voulez et de le céder avec votre entreprise. Elle est comprise dans les mensualités déjà payées. Les améliorations livrées ensuite vous sont cédées au fur et à mesure, dans les mêmes termes.

> **Le code vous est remis sous 15 jours :** le code source complet, l'historique de ses versions, la marche à suivre pour l'installer ailleurs, et la liste des services tiers dont il dépend, avec leur prix.

Ce qui n'est pas cédé, comme à l'article 7.5 : mes composants communs, que je réutilise d'un client à l'autre, et mes comptes chez les services tiers. Sur ces composants, vous recevez au jour de la cession le droit définitif, gratuit et transmissible de les faire fonctionner et de les faire modifier pour votre application. Les composants sous licence libre restent soumis à leur licence ; je vous en remets la liste. Vous n'avez rien à racheter à personne pour continuer à exploiter votre application.

Après la cession : si vous continuez l'abonnement, rien ne change. Si vous l'arrêtez, l'hébergement et les services tiers passent à votre charge dans les conditions de l'article 7.6, et je vous aide à ouvrir vos propres comptes.

Si le contrat s'arrête avant cette échéance, l'application reste la mienne et vos données vous sont remises (article 16.7).

16.9 La continuité : si je ne peux plus assurer le service

Vous confiez un outil de travail à une société d'une seule personne. Voici ce qui est écrit pour le jour où je ne pourrais plus l'assurer.

> Si WEBARTISANS cesse son activité, ou si je suis empêché d'assurer le service plus longtemps que la durée écrite en Annexe 4, vous recevez sous 15 jours, **quel que soit le nombre de mensualités payées et sans rien verser de plus :** l'export complet de vos données, le code de votre application dans les conditions de l'article 16.8, et le droit de la faire fonctionner et de la faire reprendre par le prestataire de votre choix.

Pour que cette remise soit possible sans moi, une copie à jour du code et la marche à suivre sont confiées à un tiers, nommé en Annexe 5. Dans ce cas, vous pouvez aussi sortir du contrat sans préavis ni indemnité, et les mois réglés d'avance vous sont remboursés.

16.10 Une seule entreprise de votre métier dans votre zone

Pour le pack Atelier, la zone de l'article 9 est celle qu'indique l'Annexe 4 : je ne sers aucune autre entreprise de votre métier dans cette zone tant que ce contrat court. La ligne « Zone d'exclusivité » de l'Annexe 1 n'est alors pas remplie.

16.11 La mise en route du pack Atelier

Elle comprend tout ce que listent les articles 10.1 et 15.6, plus : la construction du parcours écrit en Annexe 5, votre tableau de bord, la reprise des données que l'Annexe 5 énumère, et la prise en main par vos équipes. Son prix est en Annexe 4 ; si un Diagnostic a précédé ce contrat, l'Annexe 4 dit ce qui en est déduit.

16.12 Ce que vous me donnez en plus

En plus des listes des articles 11.1 et 15.7 : un interlocuteur nommé, qui peut décider pour votre entreprise · les éléments et les accès que l'Annexe 5 énumère, aux dates qu'elle fixe · votre réponse sous 7 jours quand je vous annonce la mise en service.

16.13 Si je ne tiens pas mes engagements, et en cas d'impayé

S'ajoutent aux cas de l'article 3.4 : votre application inaccessible plus de 7 jours ; l'amélioration du mois non livrée deux mois de suite. Même règle : vous m'écrivez, j'ai 15 jours pour corriger, puis vous sortez dans les conditions de l'article 3.4.

En cas de suspension pour impayé (article 2.5), j'arrête les améliorations, les automatisations nouvelles et le pilotage. **Votre application reste en service, et vos données restent accessibles et exportables**, jusqu'à la fin du contrat.

Signatures

Le présent contrat comprend 16 articles et 5 annexes, qui en font partie intégrante : **Annexe 1 — Votre fiche · Annexe 2 — Formulaire de rétractation · Annexe 3 — Vos données · Annexe 4 — Votre pack, vos prix, vos quantités · Annexe 5 — Le périmètre du pack Atelier.**

☐ J'ai reçu par email le contrat complet, ses annexes et le formulaire de rétractation, et j'accepte de les recevoir sous cette forme plutôt que sur papier.

Fait à _____, le _____, en deux exemplaires.

Le Prestataire
WEBARTISANS
M. Tom Hababou

Signature

Le Client

_____

en qualité de _____

Signature

Annexe 1 — Votre fiche

PARTIE INTÉGRANTE DU CONTRAT

C'est cette page qui donne leur contenu exact à la garantie (article 5) et à l'exclusivité (article 9).

Métier	_____
Ville principale	_____
Zone d'exclusivité Communes nommées une par une (article 9)	_____ _____ _____
Nom de domaine	_____
Date de signature	_____
Date de mise en ligne Point de départ des 12 mois et des 90 jours	_____
Fin de la période de garantie (90e jour)	_____
Seuil de la garantie	**15 appels reçus sur 90 jours**
Numéro de suivi attribué	_____
Numéro vers lequel les appels sont renvoyés	_____
Usage du numéro de suivi (article 8.2)	☐ en ligne seulement ☐ affiché partout
Texte du SMS d'appel manqué, validé par le Client	_____ _____
Numéro ou email pour vous prévenir d'un appel manqué	_____
Taux de transformation déclaré Facultatif — sert aux estimations du rapport	_____ %
Panier moyen déclaré Facultatif — sert aux estimations du rapport	_____ €
Formule de paiement	☐ mensuelle ☐ annuelle (possible à partir du 4e mois — article 2.6)

Annexe 2 — Formulaire de rétractation

PARTIE INTÉGRANTE DU CONTRAT

Vous pouvez imprimer ce formulaire et me le renvoyer, ou simplement m'écrire un email à **contact@webartisans.fr** — **les deux se valent**. Vous n'avez aucun motif à donner.

À l'attention de WEBARTISANS — 11 rue Mstislav Rostropovitch, 75017 Paris — contact@webartisans.fr

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat de création de site internet et d'abonnement signé le _____.

Nom : _____

Entreprise : _____

Adresse : _____

Date : _____ Signature : _____

Annexe 3 — Vos données

PARTIE INTÉGRANTE DU CONTRAT — COMPLÈTE L'ARTICLE 12

Cette page est écrite pour que vous puissiez la recopier directement dans le registre que votre entreprise doit tenir.

Ce que je traite pour votre compte

Données	Pour quoi faire	Personnes concernées	Combien de temps
Journal des appels : date, heure, numéro appelant, durée	Compter les appels, faire vivre la garantie, établir votre rapport	Les personnes qui appellent le numéro de suivi	Durée du contrat + 12 mois
Ce que l'appel a donné (devis, chantier signé, client habituel, pas pour vous) et, si vous l'indiquez, le montant du chantier	Vous montrer, dans l'appli et le rapport, ce que vos appels vous ont rapporté	Les personnes qui appellent le numéro de suivi	Durée du contrat + 12 mois
Demandes de devis : nom, téléphone, email, message	Vous les transmettre	Les personnes qui remplissent le formulaire	3 ans après le dernier contact
Numéros ayant reçu un SMS de rappel	Éviter d'envoyer deux fois le même SMS	Les personnes qui appellent sans obtenir de réponse	12 mois
Statistiques de fréquentation, sans cookie ni traceur	Savoir combien de personnes visitent le site	Les visiteurs du site	25 mois
Journaux techniques du serveur	Sécurité et dépannage	Les visiteurs du site	12 mois
Pack Moteur. Professionnels à qui j'écris en votre nom : nom, fonction, entreprise, adresse email professionnelle, messages envoyés, réponses, oppositions	Leur écrire en votre nom, et ne plus écrire à ceux qui s'y opposent	Les professionnels contactés	3 ans après le dernier contact ; l'opposition est gardée tant qu'elle sert à ne plus écrire
Pack Moteur. Clients à qui un avis est demandé : nom, téléphone ou email, date du chantier	Envoyer la demande d'avis et son rappel	Vos clients	12 mois
Pack Moteur. Devis signalés comme envoyés : nom, coordonnées, date, état de la relance	Relancer en votre nom	Les personnes à qui vous avez envoyé un devis	3 ans après le dernier contact
Pack Atelier. Données de votre application et de votre tableau de bord, énumérées en Annexe 5 : par exemple clients, adresses d'intervention, commandes, rendez-vous, devis, factures, comptes rendus, comptes de vos utilisateurs	Faire fonctionner votre application et votre tableau de bord	Vos clients, vos salariés et toute personne que vous y enregistrez	Durée du contrat, puis article 16.7 ; les durées propres à chaque donnée sont écrites en Annexe 5
Pack Atelier. Contenus confiés aux automatisations : demandes, projets de devis et de factures, comptes rendus	Préparer les documents que vous validez	Les mêmes personnes	Le temps du traitement chez le fournisseur ; ensuite, comme les données de l'application

Les appels ne sont pas enregistrés. Il n'existe aucun fichier audio.

Qui d'autre y touche

Qui	Pour quoi	Où sont les données
Mon opérateur téléphonique	Acheminer et compter les appels, envoyer les SMS	États-Unis, sous clauses contractuelles types
Mon hébergeur	Héberger le site et le formulaire	Union européenne
Mon appli de suivi (Le Relevé)	Tenir votre journal des appels et votre rapport, déclencher le SMS d'appel manqué	Union européenne (hébergée par mon hébergeur)
Google Search Console	Suivre l'indexation du site	Selon les conditions de Google
Google et Meta, sur vos comptes publicitaires (packs Moteur et Atelier)	Diffuser vos annonces et en mesurer les effets	Selon leurs conditions : vous êtes leur client direct
Mon service d'envoi d'emails et de SMS (packs Moteur et Atelier)	Envoyer les demandes d'avis, les relances et les messages de prospection	_____
Mon fournisseur d'intelligence artificielle (pack Atelier)	Faire tourner les automatisations	_____
Mon hébergeur des applications (pack Atelier)	Héberger votre application, votre tableau de bord et leurs sauvegardes	_____

Si j'ajoute ou remplace l'un d'eux, je vous préviens **30 jours à l'avance** et vous pouvez vous y opposer par écrit en m'expliquant pourquoi ; nous cherchons alors une autre solution.

Comment elles sont protégées

Accès aux outils par mot de passe unique et double authentification lorsque le service le permet · connexions chiffrées (HTTPS) sur le site et le formulaire · accès limité à moi seul · sauvegardes chiffrées chez l'hébergeur.

Dans votre application (pack Atelier), chaque utilisateur de votre entreprise a son propre accès, et c'est vous qui décidez qui voit quoi.

Qui est responsable de quoi

Je suis **sous-traitant** pour tout ce qui concerne les données de vos clients : je ne les utilise que pour exécuter ce contrat, jamais pour mon propre compte, et je ne les revends ni ne les cède à personne.

Je suis **responsable**, pour mon propre compte, du traitement de vos coordonnées d'entreprise dans le cadre de ma prospection, de ma facturation et de mes prélèvements.

Pour la prospection du pack Moteur, c'est vous qui décidez à qui écrire et pour quoi : je vous propose une liste, vous la validez, et les messages partent en votre nom. Je traite donc ces contacts pour votre compte, comme le reste.

Vos droits sur ce que je détiens

Je tiens le registre des traitements que je réalise pour vous et je vous le communique sur demande. Vous pouvez faire vérifier le respect de cette annexe une fois par an, à vos frais, avec 30 jours de préavis.

Ce qu'elles deviennent à la fin

Export complet envoyé, suppression de mes outils actifs sous 30 jours, disparition des sauvegardes sous 90 jours au fur et à mesure de leur renouvellement, confirmation écrite. Je ne conserve ensuite que le nombre d'appels mois par mois, sans aucune coordonnée, pour pouvoir justifier la garantie si elle venait à être contestée.

Annexe 4 — Votre pack, vos prix, vos quantités

PARTIE INTÉGRANTE DU CONTRAT — CONDITIONS PARTICULIÈRES

Les chiffres des packs Moteur et Atelier sont tous ici, et nulle part dans les articles 15 et 16. Ce qui est coché et rempli sur ces pages s'applique à vous ; ce qui ne l'est pas ne s'applique pas.

A. Votre pack

- ☐ **Vitrine** — le site et son référencement. Articles 1 à 14.
- ☐ **Moteur** — Vitrine, plus la publicité, les avis, les publications, les relances et la prospection. Articles 1 à 15.
- ☐ **Atelier** — Moteur, plus le tableau de bord, l'application, les automatisations et le pilotage. Articles 1 à 16, et Annexe 5.

B. Vos prix

Pack	Prestation	Hors taxes	TVA 20 %	Ce que vous payez
Vitrine	Mise en route, une seule fois	408,33 €	81,67 €	**490,00 €**
	Abonnement mensuel	249,17 €	49,83 €	**299,00 €**
	Option annuelle (article 2.6)	2 491,67 €	498,33 €	**2 990,00 €**
Moteur	Mise en route, une seule fois	825,00 €	165,00 €	**990,00 €**
	Abonnement mensuel	825,00 €	165,00 €	**990,00 €**
	Option annuelle (article 2.6)	8 250,00 €	1 650,00 €	**9 900,00 €**
Atelier	Mise en route, une seule fois	2 075,00 €	415,00 €	**2 490,00 €**
	Abonnement mensuel	2 075,00 €	415,00 €	**2 490,00 €**
	Option annuelle (article 2.6)	20 750,00 €	4 150,00 €	**24 900,00 €**

Le prix hors taxes est la référence (article 2.1). Pour les packs Moteur et Atelier, le budget publicitaire vient en plus : vous le payez directement à Google et à Meta (article 15.1).

C. Les montants, article par article

Les articles 1 à 14 citent les montants du pack Vitrine. Pour un autre pack, lisez à leur place le montant de la même ligne. Tous sont TTC.

Là où un article écrit, pour le pack Vitrine	Articles	Moteur	Atelier
490 € — la mise en route	résumé, 4.3, 5.6, 10.1	990 €	2 490 €
299 € — la mensualité	résumé, 10.2	990 €	2 490 €
4 078 € — le total des 12 premiers mois	résumé	12 870 €	32 370 €
2 990 € au lieu de 3 588 € — l'année payée d'avance	2.6	9 900 € au lieu de 11 880 €	24 900 € au lieu de 29 880 €
598 € — l'indemnité de sortie avant terme	3.3	1 980 €	4 980 €
490 € — le plancher de ma responsabilité	13	990 €	2 490 €
490 € — la somme qui me reste acquise si vous n'envoyez rien	11.2	490 €	490 €

D. Vos quantités et vos délais

	Vitrine	Moteur	Atelier
Pages ajoutées à votre site (article 10.2)	1 par mois	1 par mois	1 par mois
Publications (article 15.3)	—	8 par mois	8 par mois
Délai pour corriger une publication avant qu'elle parte (article 15.3)	—	3 jours ouvrés	3 jours ouvrés
Demande d'avis, par chantier terminé (article 15.2)	—	1 demande, 1 rappel au plus	1 demande, 1 rappel au plus
Relances, par demande ou par devis (article 15.4)	—	2 au plus	2 au plus
Professionnels contactés par email (article 15.5)	—	40 par mois au plus	40 par mois au plus
Premières campagnes en ligne (article 15.1)	—	sous 10 jours ouvrés	sous 10 jours ouvrés
Automatisations (article 16.4)	—	—	3 au plus
Améliorations de l'application (article 16.3)	—	—	1 par mois
Pilotage avec moi (articles 10.2 et 16.5)	point de 15 minutes	point de 15 minutes	1 heure par mois
Mise en service de l'application (article 16.6)	—	—	6 semaines
Empêchement au-delà duquel le code et les données vous sont remis (article 16.9)	—	—	30 jours de suite
Zone où je ne sers aucun concurrent (articles 9 et 16.10)	les communes de l'Annexe 1	les communes de l'Annexe 1	le département : _____
Clients du pack Atelier que je sers en même temps	—	—	4 au plus
Durée d'engagement (article 3.1)	12 mois	12 mois	12 mois
Votre garantie	15 appels en 90 jours (article 5)	15 appels en 90 jours (article 5)	mise en service (article 16.6)

E. Le pack Moteur, service par service

Service	Mise en service
Publicité sur Google et Meta (article 15.1)	avec votre site
Publications (article 15.3)	avec votre site
Demandes d'avis (article 15.2)	au plus tard le : _____
Relances (article 15.4)	au plus tard le : _____
Prospection par email (article 15.5)	au plus tard le : _____

À défaut de date portée ici, la date limite d'un service est le 90e jour qui suit la mise en ligne de votre site. Tant qu'un service n'a pas démarré, le prix du pack ne change pas ; si sa date limite est dépassée, l'article 15.9 s'applique.

F. Vos réglages

Budget publicitaire mensuel à ne pas dépasser (article 15.1)	Google : _____ € Meta : _____ €
Réseau social retenu (article 15.3)	_____
Adresse d'envoi de la prospection (article 15.5)	_____

G. Changer de pack

Vous pouvez monter de pack à tout moment. Vous réglez seulement la différence de mise en route : 500 € TTC du pack Vitrine au pack Moteur, 1 500 € TTC du pack Moteur au pack Atelier, 2 000 € TTC du pack Vitrine au pack Atelier. Votre durée d'engagement ne repart pas de zéro, et le compteur de l'article 7.3 continue.

Vous pouvez redescendre d'un pack une fois votre durée d'engagement écoulée, par simple email, avec un mois de préavis. La mise en route déjà payée n'est pas remboursée.

H. Si un Diagnostic a précédé ce contrat

☐ J'ai réglé un Diagnostic (490 € TTC), et son chiffrage écrit m'a été remis le _____.

Si vous signez le pack Atelier dans les 30 jours qui suivent cette remise, le prix du Diagnostic est déduit de votre mise en route : elle est de 2 000 € TTC au lieu de 2 490 €. Passé ce délai, ou pour un autre pack, il n'est pas déduit.

I. Si vous occupez une place pilote

☐ J'occupe l'une des 4 places pilotes : 3 pour le pack Moteur, 1 pour le pack Atelier.

Ce que cela change. Votre prix est celui de la grille. Votre durée d'engagement est de 6 mois au lieu de 12 : partout où le contrat écrit « 12 mois » pour cette durée (résumé, articles 3.1 à 3.3 et 10.3, Annexe 1), lisez « 6 mois ». L'email de rappel de l'article 3.2 part deux mois avant la fin de ces 6 mois, et l'indemnité de l'article 3.3 reste de deux mensualités.

Ce que vous m'accordez en échange. Le droit de citer votre entreprise comme client — son nom, son métier, sa ville, son logo — et de publier un cas chiffré : ce que nous avons fait ensemble, et les chiffres de vos rapports mensuels. Je ne publie ni vos prix, ni le nom de vos clients, ni rien que vous m'ayez dit être confidentiel.

Vous relisez avant. Je vous soumets chaque texte avant de le publier. Vous avez 8 jours pour le faire corriger, et je ne publie aucun chiffre que vous n'avez pas vu.

Pour combien de temps. Pendant le contrat, et 2 ans après sa fin.

Si vous changez d'avis. Vous pouvez retirer cet accord à tout moment : je retire tout sous 8 jours, comme à l'article 14.6. Si vous le retirez pendant vos 6 premiers mois, la durée d'engagement de 12 mois s'applique de nouveau.

J. Si votre entreprise est entrée par un Diagnostic

☐ Mon entreprise est entrée par un Diagnostic.

Vos prix sont présentés hors taxes. Ce sont ceux de la grille, colonne « Hors taxes » : comme le dit l'article 2.1, le hors taxes est la référence.

Votre garantie est écrite au Diagnostic. C'est celle de l'article 16.6, sur le périmètre de l'Annexe 5 : la situation de départ, l'indicateur suivi, et ce qui doit être en service à la date limite. Elle s'applique aussi si vous avez choisi le pack Moteur, à la place de celle de l'article 5 ; « votre application » se lit alors « le périmètre de l'Annexe 5 ».

La continuité. Vos données sont exportables à tout moment (article 16.7), le code de votre application vous est remis à la cession (article 16.8), et l'article 16.9 dit ce que vous recevez si je ne peux plus assurer le service.

Annexe 5 — Le périmètre du pack Atelier

PARTIE INTÉGRANTE DU CONTRAT — POUR LE PACK ATELIER, ET POUR UNE ENTREPRISE ENTRÉE PAR UN DIAGNOSTIC

C'est cette page qui donne son contenu exact à la garantie de mise en service (article 16.6). Elle reprend le chiffrage écrit du Diagnostic quand il y en a eu un.

Diagnostic réalisé le · chiffrage écrit remis le	_____ · _____
Le parcours couvert par l'application Un seul au départ (article 16.3)	☐ commandes ☐ rendez-vous ☐ bons d'intervention ☐ espace client ☐ autre : _____
Ce que l'application doit savoir faire le jour de sa mise en service	_____ _____ _____ _____
Ce qui n'est pas compris au départ	_____ _____
Automatisations retenues (article 16.4)	1. _____ 2. _____ 3. _____
Situation de départ Ce qui est mesuré avant de commencer, et à quelle date	_____ _____
Indicateur suivi chaque mois Et la façon de le mesurer (article 16.6)	_____ _____
Ce que vous me fournissez, et pour quand (article 16.12)	_____ _____
Données que l'application traite, et combien de temps (Annexe 3)	_____ _____
Votre interlocuteur	_____
Publication sur l'App Store et sur Google Play (article 16.3)	☐ non ☐ oui, sur des comptes d'éditeur à votre nom
Date de départ du délai Confirmée par écrit (article 16.6)	_____
Date limite de mise en service	_____
Le tiers qui détient une copie du code (article 16.9)	_____